



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UN DOSSIER DE DEMANDE D'ATTESTATION DE REPRÉSENTATION ET DE PROMOTION MÉDICALE

oooooooooooooooooooooooooooooooo

CAS D'UNE NOUVELLE DEMANDE :

1. Une (01) demande manuscrite datée, signée, portant nom et prénoms du requérant et adressée au Directeur Général de l'ABRP ;
2. Une (01) copie originale ou légalisée des statuts de la société/agence comportant l'activité de représentation et de promotion médicale ;
3. Une (01) copie originale ou légalisée de l'extrait du registre de commerce de la société/agence comportant l'activité de représentation et de promotion médicale ;
4. Une (01) copie légalisée ou sécurisée de l'attestation IFU du requérant ou de la société/agence ;
5. Une (01) copie originale de l'attestation fiscale de la société/agence en cours de validité ;
6. Une (01) copie légalisée du certificat de nationalité du requérant ;
7. Une (01) copie légalisée ou sécurisée de l'extrait d'acte de naissance du requérant ;
8. Un (01) extrait du casier judiciaire du requérant datant de moins de trois (3) mois ;
9. Une (01) copie légalisée du ou des diplômes obtenus par le requérant ;
10. Une (01) copie légalisée de l'équivalence du ou des diplômes fournis par le requérant s'il y a lieu ;
11. Une (01) copie de la carte professionnelle de visiteur médical délivrée par l'ABRP ;
12. La (s) lettre (s) de mandatement avec le (s) laboratoire (s) concerné (s) ou copie (s) légalisée (s) du ou des contrat (s) de prestation avec le ou les laboratoire (s) concerné (s) ou copie (s) de (s) AMM obtenue (s) au Bénin pour le (s) produit (s) de santé concerné (s).

CAS D'UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT :

1. Une (01) demande manuscrite datée, signée, portant nom et prénoms du requérant, laquelle demande est adressée au Directeur Général de l'ABRP ;



2. Un (01) extrait du casier judiciaire du requérant datant de moins de trois (3) mois ;
3. Une (01) copie originale de l'attestation fiscale de la société/agence en cours de validité ;
4. Une (01) copie de la carte professionnelle de visiteur médical délivrée par l'ABRP ;
5. La (s) lettre (s) de mandatement avec le (s) laboratoire (s) concerné (s) ou copie (s) légalisée (s) du ou des contrat (s) de prestation avec le ou les laboratoire (s) concerné (s) ou copie (s) de (s) AMM obtenue (s) au Bénin pour le (s) produit (s) de santé concerné (s) ;
6. Une (01) copie de l'ancienne attestation de représentation et de promotion médicale.

